

Montréal, le 6 mai 2020

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale

ministre@mtess.gouv.qc.ca

**Objet : Demande de décret dans les services d’aide à domicile**

Monsieur le ministre,

Le 28 avril dernier, le Syndicat québécois des employées de service (SQEES-FTQ) vous a envoyé une demande officielle afin de décréter les conditions de travail dans le secteur des services d’aide à domicile, qui comprend notamment les entreprises d’économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), les agences privées de travail temporaire et les travailleuses et travailleurs autonomes ou employés dans le cadre du programme Chèque emploi-service (CES) qui offrent de l’aide et des soins à domicile. La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) appuie la demande du syndicat, mais nous n’avons pas eu accès au projet de convention à ce stade.

Les autogestionnaires du CES doivent être considéré comme des patrons et doivent donc, à ce titre, participer aux négociations du futur décret et de ses mises à jour. La COPHAN revendique le statut patronal, nous représentons en effet des patrons particuliers dont le profit est la qualité de vie et qui sont au prise avec un programme particulier.

La COPHAN revendique également le statut de partie prenante en nous appuyons sur la *Loi sur le développement durable*, la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et l’article 4.3 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en lien avec la consultation et la participation des organismes représentant les personnes handicapées concernant toute décision ayant un impact sur la vie des personnes handicapées.

Nous revendiquons une place à la table de discussion ou l’exclusion du programme de Chèque emploi-service si les autogestionnaires n’ont pas de représentants.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, d'accepter nos sincères salutations.

Paul Lupien, président par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C.C.

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Martin Trépanier, président de l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

president-ca@ophq.gouv.qc.ca